

Résumé de la révision de la *Loi sur les ressources forestières*

Qu'est-ce que la *Loi sur les ressources forestières*?

La *Loi sur les ressources forestières* et ses règlements d'application constituent la législation régissant la gestion durable des ressources forestières au Yukon.

La *Loi* s'applique à tous les utilisateurs de ces ressources, ce qui fait que le Yukon gère ses forêts en tenant compte des intérêts environnementaux, économiques, sociaux et culturels des générations actuelles et futures.

La *Loi* et ses règlements ont pris effet en 2011. Le Yukon s'est ainsi doté de sa première législation exhaustive d'encadrement des ressources naturelles.

Pourquoi maintenant?

Cet exercice de révision répond à une exigence légale. L'article 95 de la *Loi* est libellé comme suit : « Dans les cinq ans suivant l'entrée en vigueur de la présente loi, le ministre établit un processus de révision de la présente loi. »

Le gouvernement du Yukon a créé un groupe de travail pour réviser la *Loi* d'après les discussions avec les Premières Nations.

Ce groupe de travail se compose de membres des entités suivantes : Conseil des Tlingits de Teslin, Tr'ondëk Hwëch'in, Première Nation de Kluane, Première Nation des Kwanlin Dün, Première Nation Acho Dene Koe et gouvernement du Yukon.

Il s'est réuni entre novembre 2019 et décembre 2020 pour réviser la *Loi* et ses règlements d'application. Pendant cette période, ses membres ont aussi discuté avec les Premières Nations et les autres parties intéressées, y compris la Yukon Wood Products Association et l'industrie.

Les discussions ont été collaboratives. Toutes les modifications recommandées découlent du consensus des membres du groupe de travail.



Sur quoi portait la révision?

Une partie des modifications proposées à la *Loi sur les ressources forestières* et ses règlements d'application sont indiquées ci-après. Vous en trouverez la liste complète, dans sa version provisoire, sur le site Yukon.ca/forest-resources-act. Voici en quoi elles consistent :

- 1) Simplifier et moderniser la délivrance des licences et permis :
 - a) Permettre la transmission des avis sur les licences de coupe de bois aux Premières Nations et au public plus tôt dans la planification (avant la réception de la demande). À l'heure actuelle, l'envoi de ces avis coïncide avec la réception de la demande.
 - b) Passer de deux à un seul type de licence pour la récolte de bois d'œuvre à des fins commerciales et simplifier le régime foncier. Cela simplifiera le processus pour les administrateurs et les entreprises.
 - c) Étendre au bois mort la perception des droits de reboisement (appliquée seulement au bois vert actuellement).
 - d) Ajouter des droits de demande pour les permis de récolte de morille à des fins commerciales.

- 2) Améliorer l'administration et la planification :
 - a) Autoriser le directeur à modifier le plan de récolte de bois d'œuvre; actuellement, les motifs admis pour la modification de ce plan sont trop restrictifs, ce qui est source de chevauchements inutiles.
 - b) Permettre l'élaboration de plans de récolte de bois d'œuvre par une communauté d'une forêt locale pour favoriser ce type d'intendance.
 - c) Améliorer la flexibilité des permis d'exploitation des ressources forestières en permettant des périodes de validité plus longues et en élargissant l'éventail des activités et utilisations du bois d'œuvre admissibles.

- 3) Mises à jour et corrections variées de la *Loi* :
- a) Correction des fautes de frappe et des passages trop obscurs;
 - b) Passage de l'année civile à l'année financière;
 - c) Mises à jour administratives (notamment les cartes et les listes de plans achevés).

Où en est-on dans le processus?

Le processus en est à la phase de consultation participative. Après, le groupe de travail se réunira de nouveau pour faire le point sur ce qui aura été dit et adresser ses dernières recommandations au gouvernement du Yukon.

Ces dernières pourront être modifiées selon les commentaires recueillis pendant la consultation et la participation des parties intéressées. Le gouvernement examinera l'ensemble des propos recueillis pendant ce processus ainsi que les dernières recommandations du groupe de travail.

Que réalisera-t-on par ces changements?

Les changements proposés à la *Loi* et à ses règlements d'application visent à simplifier l'octroi des licences et permis et la planification ainsi qu'à clarifier les dispositions d'application.

Certains changements structurels amélioreront l'efficacité d'application de la *Loi* et de ses règlements pour les directions opérationnelles, l'industrie, les Premières Nations et le public. Cela élargira les possibilités économiques et améliorera l'intendance environnementale et l'efficacité. L'ensemble des modifications proposées peuvent être vues comme une série d'améliorations grâce auxquelles la *Loi sur les ressources forestières* et ses règlements fonctionneront mieux puisqu'on aura donné suite aux leçons retenues au cours des dix années de mise en œuvre de la *Loi*.

Comment participer

Nous vous invitons à donner votre avis par écrit sur les modifications proposées à forestry@yukon.ca d'ici le 5 mars 2023.

